

# RAPPORT au CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 24 juin 2022

## A - Finances et Solidarité Territoriale

### COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES et des RECETTES du DEPARTEMENT Exercice 2021

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2021, vous est présenté dans un fascicule séparé.

#### **I.- Les dépenses du Compte Administratif 2021**

Les dépenses totales de l'exercice 2021 des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont réalisées à hauteur de 270.568.887,80 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Le Compte Administratif (CA) traduit les efforts poursuivis et les engagements tenus par le Département de l'Indre au bénéfice de l'ensemble des Indriens, des acteurs publics et privés qui font vivre notre territoire.

Permettant de rendre compte de la gestion budgétaire et financière de notre collectivité, le CA reflète également les politiques menées offrant les conditions nécessaires à la réalisation de nos missions primordiales en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Ainsi, le Département a de nouveau fait le choix de l'action et de l'innovation et continue à jouer pleinement son rôle dans l'accompagnement des publics les plus fragiles et dans l'équipement et l'attractivité de son territoire.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 197.401.602,32 € et les restes à réaliser s'élèvent à 79.488,02 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Avec un taux d'exécution qui s'élève à 95 %, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 2,2 % par rapport à 2020, soit +4,3 M€ résultant principalement de la croissance des dépenses liées aux solidarités humaines.

Notre Assemblée départementale a poursuivi en 2021 sa mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales. Aucune personne n'a été mis de côté et chaque citoyen - enfant, personne âgée, personne touchée par le handicap et personne fragile - a pu bénéficier du soutien de notre collectivité. Cet accompagnement a permis d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être des Indriens.

Globalement, les dépenses liées au secteur social, représentant 71 % du budget de fonctionnement, sont en augmentation soutenue de 3 M€, passant de 137 M€ en 2020 à 140 M€ en 2021.

La croissance des dépenses de solidarité humaine s'observe dans les domaines de l'enfance et de la famille, dans le secteur des personnes handicapées avec le versement de la PCH et plus fortement dans le domaine des personnes âgées avec l'APA. Après une forte hausse des dépenses liées au RSA en 2020 compte tenu de la crise sanitaire et économique, 2021 marque une stabilité. Concernant le reste à charge des trois Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), il s'accroît avec un taux de couverture qui se dégrade de façon récurrente, pour s'établir à 43 %.

Le Département, au-delà de la solidarité humaine, au cœur de ses prérogatives, a reconduit son soutien financier volontariste en faveur du secteur associatif et du secteur public pour favoriser l'animation et l'attractivité de son territoire. Notre collectivité n'a renoncé à aucun de ses objectifs en assumant la diversité des missions qui sont les siennes via ses actions et politiques publiques menées dans les secteurs éducatif, culturel, sportif, touristique et environnemental sans oublier notre soutien pour la sécurité de chacun (contribution au SDIS à hauteur de 7,4 M€) et notre combat contre la désertification médicale. Echelon opérationnel de proximité, le Département demeure essentiel dans un territoire rural comme l'Indre.

Par ailleurs, les charges à caractère général à hauteur de 13,3 M€ sont stables et les charges de personnel, qui représentent 23,2 % des dépenses de fonctionnement, sont maîtrisées à hauteur de +0,3 %.

En investissement, les dépenses réelles atteignent 44.317.630,52 €. Hors dette, elles s'élèvent à 43.610.092,59 € avec un taux d'exécution qui atteint près de 70 %.

La politique départementale d'investissement s'intensifie en 2021 avec notamment 39,5 M€ mobilisés pour exécuter les programmes d'équipement dans les différents secteurs de compétence, montant en progression de 3,2 %.

Le volume de crédits consacrés aux dépenses d'équipements directs s'amplifie et s'établit à 30,1 M€, enregistrant une hausse de 8 % par rapport à 2020. Par ses investissements sous maîtrise d'ouvrage en matière d'infrastructures routières et bâtementaires, notre collectivité améliore et sécurise les déplacements sur l'ensemble du réseau et offre une qualité de vie à nos collégiens, tout en participant significativement à la commande publique sur laquelle repose la vitalité du tissu économique local.

De plus, avec 9,5 M€ de crédits destinés aux équipements indirects, le Département poursuit ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, et l'environnement, contribuant ainsi au développement et à l'attractivité de son territoire. Plus particulièrement, les subventions versées aux Communes dans le cadre de nos différents fonds thématiques à guichets ouverts enregistrent une hausse de 5 %, démontrant notre attachement à soutenir les Communes dans leurs projets d'investissement.

Le ratio « dépenses d'équipement par habitant » s'accroît en 2021 pour atteindre 177 €/hab contre 171 €/hab en 2020. Le ratio moyen 2019-2021 atteint 188 €/hab et demeure le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre.

Notre assemblée a renouvelé ses efforts au service de tous les acteurs de son territoire, a tenu une nouvelle fois ses engagements pour soutenir l'économie locale et favoriser l'aménagement et l'attractivité de l'Indre de manière durable.

## **II.- Les recettes du Compte Administratif 2021**

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2021 est de 300.686.299,28 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Les recettes réelles de fonctionnement ressortent à 241.664.293,54 € enregistrant une hausse de +5,7 % par rapport à 2020 sous l'effet principalement de la progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) qui sont restés dynamiques en 2021 (19,7 M€).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui représente près de 19 % des recettes réelles de fonctionnement, est quasi stable avec une évolution à -0,3 % compte tenu de l'évolution de la population de l'Indre.

L'année 2021 est l'année de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation. Les composantes des recettes de fonctionnement ont évolué avec la perte du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les impôts locaux ne sont plus constitués que de la CVAE (9,5 M€) et de l'IFER (1,3 M€) qui sont restés stables en 2021.

En compensation de la perte de la part départementale de foncier bâti, le Département s'est vu attribuer une fraction de TVA nationale (38,8 M€) ainsi qu'une fraction complémentaire (1,4 M€) expliquant la hausse du poids des impôts indirects.

Dans le second fascicule de novembre 2021 sur les finances publiques locales, la Cour des Comptes pointe les effets collatéraux induits par cette réforme. L'octroi d'une fraction de TVA, sans assiette locale, conduit à une perte de lien fiscal avec le territoire. S'agissant des Départements, la Cour relève que l'inadéquation entre les ressources et les compétences est accrue. Les premières sont davantage volatiles et les secondes demeurent marquées par le poids des dépenses sociales, susceptibles d'exploser en cas de nouvelle crise. Les magistrats soulignent que le remplacement d'impôts locaux par des fractions d'impôts nationaux ou des dotations entraîne une rigidification des ressources et tend à réduire les marges de manœuvre des collectivités.

Concernant les autres ressources fiscales, le Département bénéficie d'une évolution positive de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA ; 35,6 M€) , taxe dynamique et peu sensible à la conjoncture économique, de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE ; 3,8 M€), qui progresse compte tenu de son assise sur la consommation de carburant augmentant avec la reprise.

Par ailleurs, le Département de l'Indre est bénéficiaire de trois fonds de péréquation à hauteur de 19,4 M€ visant à une meilleure répartition des recettes au sein des Départements. Il est également contributeur pour 1,3 M€, d'où un solde de 18,1 M€.

En investissement, les recettes réelles s'établissent à 30.172.350,78 €.

Les recettes sont notamment constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 3,7 M€, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) parts « projet » et « péréquation » pour 1,9 M€ et de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) figée à 1,2 M€, bien loin des crédits engagés par le Département en faveur des collégiens.

L'épargne nette est la principale source de financement des investissements. Additionnée aux ressources propres, elle permet l'autofinancement intégral des investissements. En conséquence, il n'est pas fait appel à l'emprunt sur l'exercice 2021.

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 51,2 M€ qui permet d'alimenter notre trésorerie sur les deux premiers mois de l'année. Il permet également d'assurer une capacité d'autofinancement des investissements à venir, et plus particulièrement l'important chantier de déviation routière et les subventions attribuées dans le cadre des différents fonds thématiques à guichets ouverts, pour lesquels le Département s'est engagé.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2021	53.097.057,66	247.589.241,62	300.686.299,28
<i>Dont 1068</i>			
- Couverture du besoin de financement	5.516.892,12		5.516.892,12
- Dotation complémentaire en réserve	15.000.000,00		15.000.000,00
Recettes réalisées 2021 hors 1068	32.580.165,54		280.169.407,16
Dépenses réalisées 2021	51.636.518,75	218.932.369,05	270.568.887,80
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>1.460.538,91</b>	<b>28.656.872,57</b>	<b>30.117.411,48</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	- 5.516.892,12	26.643.497,60	21.126.605,48
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 4.056.353,21</b>	<b>55.300.370,17</b>	<b>51.244.016,96</b>
Solde d'exécution 001 (à inscrire au BS 2022)	- 4.056.353,21		
Résultat à affecter au BS 2022		55.300.370,17	
<b>Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022</b>		- 79.488,02	- 79.488,02

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV, tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 52 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le comptable public, du Compte de Gestion,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - La réalisation des dépenses budgétaires est de 270.568.887,80 €.

**Article 2.** - La réalisation des recettes budgétaires est de 300.686.299,28 €.

**Article 3.** - Le Compte Administratif de 2021 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.

**Marc FLEURET**